



## Procès-verbal du conseil municipal du 8 octobre 2025

**L'an deux mille vingt-cinq, le 8 octobre 2025 à 19 heures 00,**

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 26 septembre 2025, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

**Présents** : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Bernard DARLAY, Philippe MONNERET, Florent JOURDAIN, Laurent GRAND & Mmes Françoise GRAS, Marie-Christine CHARBONNIER, Cécile BESNIER-TRECOURT, Sylvie CALLAND, Joséphine JACQUENOD, Marie-Claude RENAUD.

**Absents excusés** : Pascal GIROD, Christine BORSKI, Myrtille BROCHOIRE, Stéphanie LECOULTRE.

**Absents non excusés** :

**Quorum (minimum 10 présents)** : 15

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

**Désignation du secrétaire de séance** : Philippe MONNERET

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 Juillet 2025

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/07/2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29/07/2025.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire

Le maire rend compte des déclarations d'intention d'aliéner non préemptées :

Biens	Type	Adresse	Vendeurs	Acquéreurs
ZK 299	Bâtiment stockage	10 rue de Franche-Comté	SCI Laurent Schruoffeneger	SGPM BOUZIGON Guy Chavéria

Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) – Proposition de conventionnement avec le centre de gestion 54

Le RGPD est un règlement d'encadrement qui fixe des obligations et des principes, mais les solutions permettant son respect incombent au responsable de traitement, soit la collectivité.

Au regard de l'importance du respect des obligations et des principes posés par le RGPD, des réponses techniques à apporter ainsi que de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la

collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission présente un intérêt.

Aussi dans le cadre de la mutualisation des moyens entre des centres de gestion de la fonction publique territoriale de l'Interrégion Grand Est-Bourgogne Franche-Comté, le centre de Gestion de Meurthe et Moselle, exerce sous leur égide respective, une mission mutualisée d'accompagnement à la démarche de mise en conformité au RGPD auprès des collectivités volontaires basées dans leur ressort départemental.

Il partage son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique avec les centres de gestion et des collectivités qui leur sont rattachés. Le centre de gestion du Jura s'est inscrit dans cette démarche.

La participation des collectivités adhérentes est exprimée par un taux de cotisation annuelle, fixé par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion 54.  
Le taux 2025 est de 0,057% calculé sur la base assiette de l'année N-1.  
Pour information, la cotisation annuelle de la commune s'élèverait pour 2025 à 93,60 €.

Après ses explications, le Maire propose

- d'adhérer à la mission mutualisée d'accompagnement pour la mise en conformité au RGPD des activités de traitements de données personnelles de la collectivité,
- de désigner auprès de la CNIL, le CDG54, personne morale, comme étant le délégué à la protection des données (DPD) de la collectivité,
- sollicite l'autorisation du conseil pour signer la convention relative à ladite mission et à signer tout document afférent à cette mission.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du maire.

#### Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) – Point sur sa mise en oeuvre

Les employeurs publics sont tenus d'évaluer les risques professionnels (physiques et psychosociaux) auxquels leurs agents sont exposés et de les répertorier dans un document appelé **document unique d'évaluation des risques professionnels** (DUERP).

Cette démarche a pour finalité de débattre des situations à risque nécessitant des actions et d'aider à hiérarchiser, prioriser et planifier les actions de prévention à mettre en place.

Aussi, pour la réalisation de ce document assez complexe, le centre de gestion du Jura propose son aide, sans surcoût de cotisation.

Une première rencontre a eu lieu avec Mme VILLET du centre de gestion du Jura et des réunions sont déjà programmées pour travailler sur la rédaction de ce document.

#### Projet de revitalisation – Proposition d'adhésion au Pays lédonien pour une mission d'accompagnement

Depuis 2015, le PETR du Pays Lédonien est engagé dans la revitalisation des Bourg centre. Il accompagne les collectivités dans la réalisation de leurs programmes globaux d'aménagement. Il propose leur service pour accompagner la commune sur ses projets inscrits dans la convention-cadre avec l'Etat.

Leur mission est un :

- accompagnement technique et méthodologique
- développement des partenariats
- accompagnement financier et suivi des marchés publics
- cohérence des projets et conformité avec les documents d'urbanisme

-suivi globale de la démarche

Le coût de leur mission représenterait environ 1 500 à 3 000 € selon la complexité du dossier.

La commune n'étant pas accompagné par un chef de projets pour son programme de revitalisation, le maire propose à l'assemblée d'adhérer au PÉTR du Pays Lédonien.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'adhérer au PÉTR du Pays Lédonien et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

## **2. ASSURANCES**

### Avenant au contrat Villassur

Un avenant au contrat est intervenu pour ajout et suppression de bâtiments, lequel a donné lieu à un remboursement par Groupama d'un montant de 102,99 €.

### Remboursement sur sinistre

Suite au sinistre sur un véhicule communal, un remboursement par Groupama d'un montant de 513,84 € a été reçu couvrant l'intégralité de la facture de réparation.

## **3. ACQUISITION/ALIENATION/LOCATION**

### Proposition de vente parcelle à la commune par un particulier

Suite aux différents échanges entre Madame Françoise CAZENAVE et la commune pour des échanges de terrains, Mme CAZENAVE, dans une entrevue en mairie a confirmé ne plus être intéressée par la parcelle communale au lieu-dit « Moulin Livet ». Par contre, elle propose de vendre à la commune son terrain à la Combe, cadastré section G n°109 et attend une proposition de la commune.

Le conseil municipal, décide qu'une proposition sera adressée à Mme CAZENAVE, dès lors que la commune aura reçu de la part d'un autre propriétaire, son accord pour acquérir ses terrains attenants à celui de Mme CAZENAVE.

## **4. PERSONNEL**

### Proposition de création d'un emploi non permanent au service technique

L'arrêt de travail de l'agent Pierre STEMPLER a été prolongé jusqu'au 26/10/2025. A l'issue de celui-ci, un mi-temps thérapeutique lui sera prescrit pour une durée d'un mois et ensuite une reprise à temps plein à compter du 27/11/2025.

Le contrat de Maxime DARCO pour remplacement a donc été prolongé jusqu'au 26/10/2025.

Compte-tenu des nombreuses tâches à effectuer, le Maire propose de créer, à compter du 27/10/2025, un emploi non permanent pour une durée de 6 mois qui pourra être renouveler si nécessaire pour une durée maximale de 6 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

## **5. Travaux**

### Espace santé : point sur démarrage du chantier et financement de l'opération

#### Démarrage

-Le chantier a démarré le 10 septembre pour la phase préparatoire avec toutes les entreprises. A ce jour, le lot terrassement est terminé et le lot gros-œuvre commencera à partir du 20 octobre.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la souscription de l'assurance dommage obligatoire, une étude géotechnique complémentaire (G2PRO) doit être réalisée. Cette prestation interviendra le 7 octobre pour un coût de 2 270 € HT.

#### Financement

Le maire présente le plan de financement de l'opération :

Travaux HT, y compris maîtrise d'œuvre et frais divers	1 896 243 €
Subventions Etat, Région, Département, Terre d'Emeraude Communauté, Communes	1 255 883 €
Reste à charge commune d'Arinthod	640 360 €

#### Fixation du montant définitif du loyer hors charges aux professionnels de santé

Au vu du plan de financement et de l'emprunt à réaliser, le maire propose à l'assemblée d'appliquer un loyer fixe quel que soit le nombre de professionnels, de fixer son montant mensuel à 3 700 € et de bloquer ce montant pendant deux ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition du maire.

#### Effacement des réseaux secs : prévision 2026

Dans le cadre du programme communal d'effacement des réseaux secs, le secteur « Sauvieux » serait prioritaire pour une opération de sécurisation de fils nus.

Après étude de ce secteur, le montant des travaux de sécurisation fils nus, d'éclairage public et d'infrastructure téléphonique s'élèverait à 586 462,25 € dont 115 274,67 € resterait à la charge de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée d'engager cette opération à réaliser en deux tranches, soit sur l'exercice 2026 et 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présente, valide la proposition du maire.

#### Sécurisation rue de la Combe : proposition d'aménagement

Le Maire revient sur le projet d'aménagement de sécurité rue de Combe laissé en suspens.

Le stationnement dans cette rue étant devenu trop anarchique et dangereux, il propose que soit réalisé, **à titre d'essai**, le projet d'aménagement présenté par le service des routes du département consistant en l'organisation des emplacements de stationnement devant le commerce « Aux Berges de la Valouse », la création d'un passage piétonnier sécurisé, la limitation de la vitesse des véhicules par resserrement de la chaussée.

Cet aménagement provisoire sera réalisé par la mise en place de marquage au sol et de pose de panneaux de signalisation, par le service technique communal pour en réduire le coût.

Le conseil municipal, par 12 voix Pour, 1 voix Contre et 2 abstentions, valide la proposition du maire.

#### Aménagement liaisons douces :

Un projet de liaisons a été proposé par le maître d'œuvre ALIA-GE et transmis aux différents services des routes de département, de la gestion de l'eau et de l'environnement de la DDT, aux agents NATURA 2000 pour avis et observations.

Le maître d'œuvre doit transmettre prochainement la surface à acquérir à chaque propriétaire afin de leur adresser une proposition d'acquisition.

## 6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Lotissement de Magnin : acquisition en cours de la parcelle cadastrée section ZH n°471.

Stationnement rue Fontaine du Frêne : Pour des raisons de sécurité, il est demandé de faire supprimer l'emplacement de stationnement jouxtant la sortie du garage MERMET.

Projet par un privé de reprise de l'établissement « La Bistraille ».

Site de la Pierre Enon : Interdire l'escalade sur la Pierre Enon.

Séance levée à 22h

Le Maire  
Jean-Charles GROSIDIER



Le secrétaire  
Philippe MONNERET



